

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026

Le vendredi cinq juin deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Magalie VEYRIER, Maire.

Membres présents : Magalie VEYRIER ; Cécile AUBERT-MICHEL ; Sylvie CHENAVIER-DIANI ; Eric MOUNIER ; Lucie BRIATTE ; Aurélien CELLIER ; Jean-Frédéric VINCIGUERRA ; Raymond MICHEL ; Daniel DURR ; Stéphane BOULAHBAS ; Emmanuelle BRACCO ; Virginie JEGAT ; Alexis BISIAUX ; Priscille MICHEL ; Michaël FAVIER ; Berthine SAVIGNAN ; Serge DREVON ; Sylvie LAPORTE ; Elisabeth POZZI ; Jérôme MORGANT ; Guillaume GEORGE ; Loïc RENAudeau ;

Membres absents : Jean-Marie FAVRE ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Maud ALLIBE ; Laura PARET ; Kentin PARET ;

Pouvoirs : Jean-Marie FAVRE à Alexis BISIAUX ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES à Sylvie DIANI ; Maud ALLIBE à Priscille MICHEL ; Laura PARET à Stéphane BOULAHBAS ; Kentin PARET à Magalie VEYRIER ;

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 22 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 29 mai 2026

Secrétaire : Stéphane BOULAHBAS

2026-39 – REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE PERMANENTE 2026 N°1

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le titre II du livre II de la deuxième partie (parties législative et réglementaire) ;

Vu la grille des tarifications permanentes ;

Considérant qu'il est souhaité ajouter une progressivité dans les tarifs appliqués aux terrasses et adapter les tarifs des accueils périscolaires et extrascolaires au quart d'heure ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

Article 1^{er} : De modifier le tarif des terrasses :

**TERRASSE (DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE
DE L'ANNEE)**

Surface extérieure occupée (0 à 6 m ²)	/ m ² et / an	1,00 €
Surface extérieure occupée (> 6 m ²)	/ m ² et / an	6,00 €

Article 2 : De modifier les tarifs des accueils périscolaires et extrascolaires à compter du 1^{er} septembre 2026 :

○ Tarification - accueils périscolaires

Quotients familiaux (QF)	ACCUEILS		
	Par quart d'heure Tout quart d'heure entamé est dû		
	Matin et soir	Pénalités soir après 18h45	Enfant du personnel
QF 1 – De 0,00 à 499,00 inclus	0,30 €	15,00 €	Gratuit
QF 2 – De 499,01 à 899,00 inclus	0,37 €	15,00 €	Gratuit
QF 3 – De 899,01 à 1 499,00 inclus	0,50 €	15,00 €	Gratuit
QF 4 – Supérieur à 1 499,00	0,75 €	15,00 €	Gratuit

○ Tarification - accueils extrascolaires

Quotients familiaux (QF)	ACCUEILS		
	Par quart d'heure Tout quart d'heure entamé est dû		
	Matin et soir	Pénalités soir après 18h45	Enfant du personnel
QF 1 – De 0,00 à 499,00 inclus	0,30 €	15,00 €	Gratuit
QF 2 – De 499,01 à 899,00 inclus	0,37 €	15,00 €	Gratuit
QF 3 – De 899,01 à 1 499,00 inclus	0,50 €	15,00 €	Gratuit
QF 4 – Supérieur à 1 499,00	0,75 €	15,00 €	Gratuit

Article 3 : De modifier la grille tarifaire permanente en conséquence.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 5 juin 2026

La Maire,
 Magalie VEYRIER



Le secrétaire de séance,
 Stéphane BOULAHBAS